

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

MANDATÉ : Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 206

Date : 2017-05-10

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22001p, 22013p, 22019p, 22020p, 22021p, 22112Cb, 22115la, 22116la, 22117Cc, 22119lb, 22121lb, 22122Cc, 22506p, 22507p, 22511p, 22613p, 22617p, 22618p, 22619p et 22622p.*

Réf.: Omnibus entreposage extérieur, quartier Duberger-Les Saules

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention de la conseillère municipale du district concerné.
3. Présentation du projet de modification des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Options soumises au vote :	Résultats du vote
Description des options	
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande.	6
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.	0
3. Abstention	0
	Total : 6 votes

Questions et commentaires du public :

Aucune question, aucun commentaire

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Un membre félicite l'Arrondissement pour ce travail d'analyse et souligne que ces modifications répondront aux besoins de plusieurs entreprises.
- Un membre souhaite savoir si le projet présenté engendra des impacts négatifs.
Réponse de la Ville : L'analyse des modifications réglementaires proposées a été effectuée à partir de critères de décision dont l'objectif était, notamment, de favoriser une cohabitation harmonieuse et de minimiser les impacts auprès des zones d'habitation contigües.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22001lp, 22013lp, 22019lp, 22020lp, 22021lp, 22112Cb, 22115la, 22116la, 22117Cc, 22119lb, 22121lb, 22122Cc, 22506lp, 22507lp, 22511lp, 22613lp, 22617lp, 22618lp, 22619lp et 22622lp.*

Personnes présentes :

Mmes Nathalie Bélisle*, trésorière, Natacha Jean, conseillère municipale, Myriam Simard*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. Martin Blais*, président, Serge Fortier*, secrétaire, Patrick-André Lavoie* vice-président, Michel Lessard*, administrateur.

* Ont droit de vote au conseil d'administration.

Personnes ressources : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières.

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand.

Animation : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'Interaction citoyenne.

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

7 citoyens sont présents (2 femmes, 5 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 2

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plans du secteur concerné (remis aux membres et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de règlement (présentée aux membres et au public et copie papier remise aux membres seulement).

Signature :

Date : 16 mai 2017

Ce document est approuvé et signé par le président

M. Martin Blais
Président du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport, lequel est transmis au conseil d'arrondissement.